

SESSION 2007

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
ASSISTANT DE DIRECTION

E5 - ETUDE DE CAS

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Calculatrice autorisée.
Tout autre matériel et document de référence sont interdits.

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il soit complet.
Le sujet comporte 13 pages, numérotées de 1 à 13.
(sans compter la page de garde)

Code sujet : ANEC

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE DIRECTION

ÉTUDE DE CAS SESSION 2007

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé : calculatrice électronique conformément à la circulaire N° 99-186 du 16/11/99

Tout autre matériel est interdit.

Toute documentation est interdite.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

- Le sujet se compose de trois dossiers indépendants. Ils peuvent être traités dans un ordre quelconque mais une étude de cas constitue un ensemble dont il faut bien s'imprégner.
- Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.
- L'évaluation prendra en compte la qualité des productions.

DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

Le sujet compte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13

Page de garde	p.	1
Texte du sujet	p.	2
Dossier 1 :	p.	3
Dossier 2 :	p.	4
Dossier 3 :	p.	5

ANNEXES :

Annexe 1 : Qu'appelle-t-on ergonomie informatique ?	p.	6
Annexe 2 : Le métier d'ergonome	p.	7
Annexe 3 : Qui est concerné par l'ergonomie informatique ?	p.	8
Annexe 4 : Prise de notes	p.	9
Annexe 5 : Note d'Alain STORM	p.	10
Annexe 6 : Calendrier du mois de juin 2007	p.	11
Annexe 7 : Salons et déplacements	p.	12
Annexe 8 : Frais de déplacement en milliers d'euros	p.	13

Barème indicatif

Dossier 1 : 20 points

Dossier 2 : 40 points

Dossier 3 : 20 points

LOGPLUS

France :
Site EVRY
LOGPLUS SA
15 rue Maurice UTRILLO
BP 125
91253 EVRY CEDEX
Tél : + 33 1 49 58 53 56
Fax : + 33 1 49 58 53 57
Courriel : infodir@LOGPLUS.fr

France :
Site SOPHIA ANTIPOLIS
LOGPLUS SA
1236 route de la Valmasque
Les Lucioles Bâtiment H
06560 VALBONNE
Tél : + 33 4 92 36 16 96
Fax : + 33 4 92 36 16 97
Courriel : info@LOGPLUS.fr

Amérique du Nord
LOGPLUS Inc.
125 Kennedy Ave.
SUNNYVALE
CA 87023
Tél : 560-658-9001
Fax : 560-658-8001
Courriel : info@LOGPLUS.com

LOGPLUS SA fondée en 1985 est une entreprise française de création de logiciels destinés aux professionnels. Elle emploie 622 salariés dans le monde. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 102 millions d'Euros en 2005.

Cette entreprise est implantée sur deux sites en France et un site aux États-Unis.

Aujourd'hui 200 développeurs (chercheurs, créateurs d'applications en informatique) travaillent au siège social à Evry dans l'Essonne et 50 développeurs travaillent sur le site de Sophia Antipolis à Valbonne dans les Alpes-Maritimes.

En 2003, LOGPLUS SA a racheté une entreprise américaine et 60 développeurs américains travaillent à Sunnyvale en Californie.

Plus de 1 000 entreprises dont 160 parmi les 500 premières mondiales utilisent des logiciels dans le domaine de la technologie de pointe, logiciels inventés et développés exclusivement par la société LOGPLUS.

L'entreprise axe aujourd'hui sa stratégie autour de trois secteurs d'activités :

- le secteur des transports : (dans ce secteur, ses principaux clients sont la SNCF, United Airlines, Lufthansa...);
- le secteur industriel (dans ce secteur, ses principaux clients sont Michelin, Nippon Stell, Nissan, Toyota);
- le secteur de la recherche (plus de 1 000 universités dans le monde utilisent les logiciels développés par LOGPLUS).

Recruté(e) en tant qu'assistant(e) de direction sur le site de Sophia Antipolis à Valbonne (Alpes Maritimes); vous assistez le chef de projet Alain STORM. Celui-ci dirige 50 salariés, tous chercheurs en informatique, et l'équipe de webmasters composée de Jean CLAUDIS et d'un technicien.

Les services administratifs et les services commerciaux sont exclusivement situés à Évry.

Vous êtes chargé(e) de la gestion administrative du site Sophia Antipolis.

DOSSIER 1

RECRUTEMENT D'UN ERGONOME INFORMATIQUE

LOGPLUS a connu une expansion internationale rapide. Dans le domaine de la communication, la direction estime qu'Internet et Intranet sont des outils indispensables pour prospecter et fidéliser les clients, faciliter la communication interne entre les trois sites implantés dans des zones géographiques dispersées.

Jean CLAUDIS, webmaster, est responsable de la maintenance du site ; il est assisté uniquement d'un technicien.

La charge de travail est importante et votre directeur, Alain STORM envisage de recourir aux services d'un ergonome informatique chargé :

- d'améliorer les sites LOGPLUS :
 - ✓ Internet (*présentation de la société et des produits, démonstration des logiciels...*) ;
 - ✓ Intranet (*formulaires, forums de discussion, messagerie...*) ;
- d'assurer l'assistance ergonomique :
 - ✓ auprès de l'ensemble des chercheurs en informatique, pour les projets de création de logiciels ;
 - ✓ auprès des clients, pour l'optimisation des fonctionnalités des logiciels et la personnalisation des besoins.

Afin de soumettre ce projet à la Direction, il vous remet un dossier (**annexes 1, 2, 3**) qu'il vous demande d'étudier.

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1 Justifiez, dans une note d'opportunité, le recours éventuel à un ergonome informatique sur le site de Sophia Antipolis.

DOSSIER 2

GESTION DES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL DU SITE DE SOPHIA ANTIPOLIS

Lors de votre arrivée dans l'entreprise, vous avez constaté des dysfonctionnements dans la gestion du personnel tels que :

- l'impossibilité de renseigner les clients et les différents services sur la disponibilité des chercheurs ;
- la difficulté pour prendre les rendez-vous et organiser des réunions ;
- l'absence de gestion des déplacements des chercheurs.

Lors d'un entretien avec Alain STORM, vous avez pris des notes (**annexe 4**) afin d'améliorer la gestion des déplacements des équipes de chercheurs.

TRAVAIL À FAIRE :

2.1. Effectuez la liste récapitulative des tâches à réaliser par l'assistant(e) (propositions mentionnées **en annexe 4**), en vue d'une gestion efficace des déplacements des chercheurs (**annexes 5 et 7**).

(Cette analyse préalable servira ultérieurement à élaborer des procédures plus formalisées).

Les 50 chercheurs se déplacent fréquemment en Amérique, en Asie et en Europe. Un projet est en cours de négociation avec la Chine.

Parmi les outils à créer (**annexe 4**), vous avez proposé de mettre en ligne un formulaire de demande de déplacement pour les chercheurs. Ce document sera à la disposition de ces derniers sur Intranet.

TRAVAIL À FAIRE

2.2. Réalisez, à l'aide de la note d'Alain STORM (**annexe 5**), le formulaire de demande de déplacement à diffuser en ligne

2.3. Présentez le planning des déplacements des membres de l'équipe de chercheurs du projet LOG 2010 pour la première quinzaine de juin 2007 (**annexes 6 et 7**).

DOSSIER 3

ÉVALUATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Alain STORM a reçu de la Direction Générale d'Evry des statistiques relatives aux déplacements des chercheurs sur les six derniers mois. La Direction Générale s'oriente vers une réduction des coûts et vous demande de réaliser des tableaux et graphiques sur les frais de déplacement des chercheurs sur le site de Sophia Antipolis.

Alain STORM vous demande de constituer un dossier à partir des informations fournies en **annexe 8**.

TRAVAIL À FAIRE

- 3.1. Calculez la part des frais de déplacement des chercheurs, par site, sur le total des six derniers mois.
- 3.2. Calculez le taux de progression des frais de déplacement pour chacun des sites entre décembre 2006 et mai 2007.
- 3.3. Représentez sous forme graphique l'évolution des frais, du site de Sophia Antipolis, sur les six derniers mois.
- 3.4. Commentez vos résultats.

Alain STORM envisage de proposer une voiture de fonction à l'ergonome qui sera recruté. Ce véhicule aura une valeur de 20 000 euros toutes taxes comprises, il sera conservé pendant une durée de quatre ans. Vous trouverez ci-dessous la prévision d'utilisation :

Année 1	21 000 kilomètres
Année 2	21 000 kilomètres
Année 3	20 000 kilomètres
Année 4	20 000 kilomètres

- N.B. :** - La base amortissable est égale à la valeur d'origine moins la valeur résiduelle.
- La TVA est non déductible sur les véhicules de tourisme.
- Les annuités se calculent au prorata des prévisions d'utilisation kilométrique.

À la fin de cette période, on estime que la valeur résiduelle de ce véhicule sera de 5 000 €.

TRAVAIL À FAIRE

- 3.5. Présentez le plan d'amortissement de ce véhicule.